

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 27 avril 2022*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2021**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 58 lettre h et l'article 60 lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2021;  
vu la décision du conseil de fondation du 7 mars 2022,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers consolidés 2021 et
- le rapport de l'organe de révision du 28 février 2022.

Les états financiers consolidés de la Fondation pour l'exercice 2021, adoptés par le conseil de fondation le 7 mars 2022, présentent les données financières suivantes :

### **Du point de vue du bilan :**

- Le total du bilan est de 210 159 652 francs, en baisse de 7 992 489 francs, soit - 3,7% par rapport à 2020. Suite à l'accord intervenu entre la Ville et l'Etat de Genève, la Fondation a versé en janvier 2021 la somme de 12 637 871 francs à la Ville de Genève correspondant au solde du compte de consignation des recettes nettes 2019 et 2020 des horodateurs et autres moyens d'encaissement du stationnement en Ville de Genève. Le montant réglé diminue d'autant les engagements à court terme au passif et explique la baisse des liquidités à l'actif, avec pour corollaire la réduction du total du bilan. Le bénéfice de l'exercice a partiellement pu compenser la baisse de la trésorerie. Les liquidités et autres actifs circulants de la Fondation demeurent importants avec une part de 16,9% de l'actif, soit 35 471 985 francs.
- L'actif du bilan de la Fondation se caractérise par une forte immobilisation découlant de son type d'activité. Les immobilisations s'élèvent à 174 687 577 francs, soit le 83,1% de l'actif (80,8% en 2020). Cette année connaît d'importants investissements dans les parkings de la gare de Chêne-Bourg et de Butini (ex-parking du Prieuré), ainsi que dans le P+R Trèfle-Blanc provisoire. Outre les parkings détenus en propre, les immobilisations comprennent notamment les participations dans le parking Place de Cornavin SA et le parking Plaine de Plainpalais SA, ainsi qu'un prêt à long terme accordé à l'Aéroport international de Genève.

- Les engagements à court terme du bilan ont fortement diminué (- 38%), suite au paiement en faveur de la Ville de Genève et au remboursement de la dernière tranche d'emprunts bancaires à hauteur de 1 300 000 francs.
- La Fondation est très peu endettée à long terme. Au 31 décembre 2021, le solde des emprunts de la Fondation, qui concerne exclusivement le parking de Butini, s'élève à 3 938 062 francs et représente 1,9% du bilan (2,4% en 2020).

### **Du point de vue du compte de résultat :**

- Il convient de noter qu'un changement de pratique comptable a été effectué en 2021, ce qui a donné lieu à un retraitement du compte de résultat 2020 et du budget 2021, à des fins de comparaisons pertinentes. En effet, par jugement rendu le 27 octobre 2020, le Tribunal administratif fédéral a tranché le litige qui opposait la Fondation à l'Administration fédérale des contributions. Désormais, les recettes d'abonnements P+R vendus pour le compte d'Unireso ne peuvent plus être comptabilisées en produits ni en charges de redevances dans les comptes de la Fondation. Seuls les honoraires pour la vente et la gestion de ces titres sont reconnus comme produits. Il en résulte une baisse linéaire tant des produits que des charges d'environ 2,1 millions de francs par rapport aux chiffres remis l'an dernier, sans effet sur les résultats.
- Le résultat d'exploitation est un bénéfice opérationnel de 6 101 728 francs, en reprise de 5,9% par rapport aux 5 761 510 francs de 2020. L'exercice 2021 est toujours impacté par la crise sanitaire, mais dans des proportions nettement moindres que celles observées pour les opérateurs de transport. Les produits d'exploitation de la Fondation s'établissent à 44 866 678 francs, contre 42 872 980 francs en 2020, soit une hausse de 1 993 698 francs (+4,7%). Ces produits sont diversifiés. La reprise de + 36,5% des produits du parcage horaire (- 30,2% en 2020) a permis de compenser la baisse de 4% des produits des abonnements et celle de 4,3% des produits des macarons, qui représentent respectivement les 19,2% et 19,8% des produits. Les diverses redevances (services fournis sur la voie publique, exploitation et gestion administrative des parkings), toutes en progression, constituent le 47,3% des produits de la Fondation, contre 46,2% en 2020. Quant aux charges d'exploitation, composées à 56,8% des frais de personnel, elles ont passé de 37 111 471 francs à 38 764 950 francs, soit + 1 653 479 francs (+ 4,5%).
- Le résultat net présente un bénéfice de 6 921 365 francs, contre 7 030 907 francs en 2020, soit - 1,6%. Le résultat financier a contribué favorablement au résultat net (+ 351 517 francs), de même que la part

dans le résultat des sociétés associées, qui est bénéficiaire de 468 120 francs.

- La part de l'Etat au bénéfice de la Fondation étant de 50%, le montant 2021 lui revenant s'élève à 3 460 683 francs.

#### **Du point de vue du flux de liquidités :**

- La variation nette des liquidités de l'année 2021 est de + 6 811 000 francs. Le flux de trésorerie généré en 2021 par les activités opérationnelles de la Fondation est positif de 17 862 000 francs, constitué essentiellement du bénéfice net et des amortissements formant le cash-flow. Ce dernier a permis de financer les investissements de l'année, qui ont plus que doublé avec 6 271 000 francs, ceux de 2020 ayant été fortement réduits après l'effort mené en 2019 avec la mise en service des vélostations et des gares du Léman Express. La trésorerie de la Fondation est saine avec un niveau de liquidités de 32 028 348 francs à fin 2021. L'équilibre du financement est positif, car la Fondation s'autofinance.

#### **Du point de vue des fonds propres :**

- Le total des fonds propres au 31 décembre 2021 est de 183 923 745 francs, contre 180 517 834 francs à fin 2020, grâce à la part de bénéfice de l'exercice revenant à la Fondation. Les fonds propres sont composés du capital de dotation amené à l'origine par l'Etat de Genève (100 000 francs), du fonds de réserve générale (2 000 000 francs relatifs à des dotations complémentaires de l'Etat), des fonds statutaires de 174 902 380 francs correspondant aux résultats cumulés de la Fondation, et du bénéfice d'exercice, dont le 50% revient à l'Etat de Genève.
- Les fonds propres représentent 87,5% du total du passif (82,7% en 2020) et couvrent 105,3% des actifs immobilisés (102,5% en 2020), ce qui correspond à une saine structure de financement.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexe :

*Rapport de l'organe de révision du 28 février 2022 contenant les Etats financiers consolidés de l'année 2021*

***Fondation des Parkings,  
Genève***

*Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels consolidés  
au 31 décembre 2021*



Deloitte SA  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Genève  
Suisse

Téléphone: +41 (0)58 279 8000  
Fax: +41 (0)58 279 8800  
www.deloitte.ch

## Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de Fondation de la  
Fondation des Parkings, Genève

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### *Responsabilité du Conseil de Fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), et aux dispositions légales et à l'acte de fondation, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément, à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

*Autre information*

Les comptes annuels de la Fondation des parkings pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, ont été audités pas un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels consolidés dans son rapport daté du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

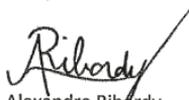
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

**Deloitte SA**

Fabien Bryois  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy  
Réviseur agréé

Genève, le 28 février 2022

Annexe : Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 de la Fondation des parkings (compte de résultat, bilan, variation des fonds propres, flux de trésorerie et notes)

## Fondation des Parkings

### Compte de résultat consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020
<b>Produits</b>				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	9 487 078	8 598 024	8 960 773
Produits du parcage horaires	4.13	4 979 130	4 844 647	3 548 825
Produits des macarons	4.13	9 422 400	8 898 543	9 302 976
Produits différés de subventions d'investissement	23	94 556	144 289	111 134
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 635 039	1 638 879	1 450 445
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		263 176	303 810	203 172
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 371 863	1 335 069	1 247 273
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	5 794 026	5 588 514	4 762 520
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		1 075 214	1 355 869	762 519
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		4 718 812	4 232 645	4 000 000
Redevances pour services fournis sur la voie publique	14 101 194		13 996 481	13 598 816
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		10 279 949	10 509 148	9 798 105
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	4.13	2 367 860	2 240 423	2 271 762
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	4.13	1 453 385	1 246 910	1 528 950
Autres produits d'exploitation		740 817	1 157 301	1 137 491
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	213 245	166 239	330 839
<i>Publicité</i>	4.13	89 000	92 359	86 745
<i>Vente Energie "Solaire"</i>		80 000	78 355	89 781
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	358 572	820 348	630 125
<b>Total des produits</b>		<b>46 254 240</b>	<b>44 866 678</b>	<b>42 872 980</b>
<b>Charges</b>				
Frais de personnel	4.10	22 300 189	22 016 134	21 054 272
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	22 084 164	21 860 621	20 997 349
<i>Frais du Conseil</i>		216 025	155 513	152 632
<i>Contribution à la recapitalisation de la CPEG</i>	4.10 & 24	0	0	-95 710
Frais d'exploitation		3 976 445	3 376 743	3 381 278
<i>Frais d'exploitation</i>		3 831 445	3 354 396	3 227 182
<i>Etudes</i>		145 000	22 347	150 043
<i>Info-Parking</i>		0	0	4 053
<i>Publicité P+R</i>		0	0	0
Frais d'entretien		2 044 000	1 655 529	1 369 104
Frais d'administration		4 295 050	4 088 936	3 600 168
<i>Frais généraux</i>		2 341 250	2 150 738	1 959 388
<i>Administration générale</i>		1 738 300	1 746 826	1 426 355
<i>Locaux administratifs</i>		215 500	191 372	214 425
Amortissements		8 537 639	7 627 609	7 706 650
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		748 529	486 465	449 066
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		7 789 110	7 141 144	7 257 584
<b>Total des charges</b>		<b>41 153 323</b>	<b>38 764 950</b>	<b>37 111 471</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 100 917</b>	<b>6 101 728</b>	<b>5 761 510</b>
Produits financiers	9	542 967	672 678	695 928
Charges financières	10	-272 711	-321 161	-258 555
<b>Résultat avant sociétés associées</b>		<b>5 371 173</b>	<b>6 453 245</b>	<b>6 198 883</b>
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1 123 584	468 120	832 024
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 494 757</b>	<b>6 921 365</b>	<b>7 030 907</b>

## Fondation des Parkings

### Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2021	Réalisé 2020
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	32 028 348	25 217 802
Compte de consignation des recettes de la voie publique	34	0	12 207 004
Débiteurs	4.4 & 13	993 065	2 782 656
Autres créances à court terme	4.4	1 000	307 503
Actifs transitoires	4.4 & 14	2 449 571	1 463 683
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>35 471 985</b>	<b>41 978 648</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	133 354 357	136 232 072
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1 522 887	1 277 536
Réalisation en cours		2 499 589	1 678 290
Prêt et garanties à long terme	17	22 096 419	22 485 699
Participations	4.2 & 19	15 214 326	14 499 806
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>174 687 577</b>	<b>176 173 403</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>210 159 562</b>	<b>218 152 051</b>
<b>Passif</b>			
<b>Fonds étrangers</b>			
<b>Engagements à court terme</b>			
Recettes nettes de la voie publique à verser	34	0	12 637 871
Fournisseurs et autres créanciers	19	9 531 373	6 808 891
Revenus reçus d'avance	20	7 035 671	6 972 116
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 21	0	1 300 000
Garanties et consignes		574 204	571 674
Passifs transitoires		1 119 060	1 146 719
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>18 260 308</b>	<b>29 437 271</b>
<b>Engagements à long terme</b>			
Dettes à long terme	4.8 & 21	3 938 062	4 015 211
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 937 446	4 081 736
Provisions	4.9 & 22	100 000	100 000
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>7 975 508</b>	<b>8 196 947</b>
<b>Total des fonds étrangers</b>		<b>26 235 816</b>	<b>37 634 217</b>
<b>Fonds propres</b>			
	25		
Capital		100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		174 902 380	171 386 927
Résultat de l'exercice		6 921 365	7 030 907
<b>Total des fonds propres</b>		<b>183 923 745</b>	<b>180 517 834</b>
<b>Total du passif</b>		<b>210 159 562</b>	<b>218 152 051</b>

## Fondation des Parkings

### Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

#### Réalisé 2021

	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
En milliers de CHF						
<b>Soldes au 1er janvier</b>		100	2 000	174 902	0	177 002
Résultat net de l'exercice					6 921	6 921
<b>Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat</b>		100	2 000	174 902	6 921	183 924
Attribution aux fonds statutaires				3 461	-3 461	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	33				-3 461	-3 461
<b>Soldes au 31 décembre après affectation au résultat</b>		100	2 000	178 363	0	180 463

#### Réalisé 2020

	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
En milliers de CHF						
<b>Soldes au 1er janvier</b>		100	2 000	171 387	0	173 487
Résultat net de l'exercice					7 031	7 031
<b>Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat</b>		100	2 000	171 387	7 031	180 518
Attribution aux fonds statutaires				3 515	-3 515	0
Part du résultat versée à l'Etat de Genève	33				-3 515	-3 515
<b>Soldes au 31 décembre après affectation au résultat</b>		100	2 000	174 902	0	177 002

## Fondation des Parkings

### Flux de trésorerie consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2021	Réalisé 2020
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	6 921	7 031
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	7 628	7 569
Charges et produits non monétaires	-468	-605
Diminution / Augmentation de l'actif courant	13 421	-5 315
Diminution / Augmentation du passif courant	-9 383	-13 149
Variation des autres passifs à long terme	-144	-111
Revalorisation des dettes à long terme	-112	-132
Transfert travaux en cours au résultat	0	120
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>	<b>17 862</b>	<b>-4 592</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
<b>Parkings publics</b>		
Parking Saint-Antoine	-86	-300
Parking des Alpes	-23	0
Parking Gare de Chêne-Bourg	-1 879	-277
<b>Parkings Vélos</b>		
Velocity	-48	-26
Vélostation Lancy-Pont-Rouge	-20	-632
Vélostation Gare de Chêne-Bourg	0	-10
Vélostation Eaux-Vives Sud	0	-9
Vélostation Lancy-Bachet	0	-6
<b>Parkings Habitants</b>		
Butini (ex Prieuré)	-1 258	-20
Grandes-Communes	-61	-45
Gazomètres	-93	-34
<b>Parkings P+R</b>		
P+R Moillesulaz	-39	-4
P+R Etoile	-5	-37
P+R Sous-Moulin	-156	-440
P+R Sécheron	-55	0
P+R Genève-Plage	-68	-199
P+R Bachet-Praille (ex Voie Centrale)	-105	-66
<b>Bureaux et commerces du parking de l'Etoile</b>		
Bureaux administratifs	0	-42
<b>Etudes et chantiers de parking</b>		
P+R Tréfle-Blanc	-22	-36
P+R Tréfle-Blanc provisoire	-883	-56
P+R Tuileries en élévation	-4	-13
P+R Vailly provisoire	-150	0
P+R Veyrier douane	-2	0
<b>Autres immobilisations</b>		
Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie)	-580	-444
Voie publique et horodateurs	0	3
Contrôle du Stationnement	-276	-30
Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique	-601	-704
<b>Placements à CT et autres actifs à LT</b>		
Variation du prêt et des garanties à long terme	389	389
Achat d'actions	-246	0
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-6 271</b>	<b>-3 038</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement d'emprunts	-1 300	-1 300
Variation des dettes à long terme	35	36
<b>Flux liés aux activités de financement</b>	<b>-1 265</b>	<b>-1 264</b>
<b>Variations des fonds propres</b>		
Affectation du 50% du résultat à l'Etat	-3 515	0
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>6 811</b>	<b>-8 893</b>
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	25 218	34 111
Liquidités au 31 décembre	32 028	25 218
<b>Variation des liquidités</b>	<b>6 811</b>	<b>-8 893</b>

## Fondation des Parkings

---

### Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2021

#### 1. INFORMATIONS GENERALES

##### 1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2018 parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

##### 1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2021 était de 194 personnes pour 187.2 «équivalents plein temps», réparti comme suit :

Secteur	2021	2020
Direction générale	3.7	2.8
Service Ressources Humaines	2.0	2.0
Service Communication	1.8	1.9
Service Achats	1.0	1.0
Département Travaux & Planification	3.6	4.6
Département Exploitation	47.2	44.3
Département Service du Stationnement	87.5	91.0
Département Administration & Finances	19.6	19.4
Département Systèmes d'Information	14.8	12.8
Apprenti(e)s	6.0	5.0
<b>Total</b>	<b>187.2</b>	<b>184.8</b>

## Fondation des Parkings

---

### 1.3 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

### 1.4 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

## 2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

### 2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 46.24 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

### 2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

voir aussi note 4.7

## Fondation des Parkings

---

### 2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

#### (i) Requalification des actifs non monétaires

A des fins d'alignement sur la nouvelle pratique comptable pour l'établissement des comptes consolidés de l'Etat de Genève, la Fondation a requalifié ses actifs non monétaires comme des actifs ne générant pas de trésorerie, par opposition à des actifs générant de la trésorerie. Ces actifs, dont la vocation principale est d'assurer un service, peuvent générer des rentrées de trésorerie. Toutefois, en raison de la nature de la mission de la Fondation, ses actifs sont présumés non générateurs de trésorerie. Ce changement implique le remplacement de l'application de la norme 26 par la norme 21 dès l'ouverture des comptes 2020. Or, aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté, les valeurs relatives à l'exercice 2020 présentées restent identiques dans les états financiers 2021.

Les conséquences de ce changement de normes sont décrites sous la note 4.7.

#### (ii) Vente des abonnements unireso pour les abonnements P+R

Autre conséquence du litige entre la Fondation et l'Administration fédérale des contributions, réglé par jugement rendu le 27 octobre 2020 par le Tribunal administratif fédéral, la Fondation, lorsqu'elle vend un abonnement de transport unireso compris dans la gamme de produits combinés P+R, est désormais considérée comme vendeur direct pour le compte d'unireso. La valeur de l'abonnement unireso n'est plus comptabilisée en recette nette de commissions et en charge de redevance au compte de résultat, seuls les honoraires pour la vente et la gestion de ces titres sont reconnus en recette. Les chiffres de 2020 et du budget 2021 ont été retraités par reclassement pour la présentation des comptes 2021, cela sans effet sur les résultats.

#### (iii) Vente des macarons multizones par multipark.ch

A la suite de l'introduction de sa plateforme de vente numérique des macarons multizones, la Fondation a cessé la vente des macarons à gratter le 28 février 2021. Cette nouvelle solution permet de distinguer le moment de la vente du droit de stationnement de celui de son utilisation. Tant que les droits vendus ne sont pas employés par les usagers, les recettes ne sont pas encore reconnues au compte de résultat et vont au passif du bilan sous les produits reçus d'avance.

## 3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète des IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29) ;
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

## Fondation des Parkings

---

### 4. PRINCIPES COMPTABLES

#### 4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

#### 4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

voir aussi note 18

#### 4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

voir aussi note 12

#### 4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

#### Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture

## Fondation des Parkings

---

des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

### Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

### (i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

### (ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

### (iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

voir aussi note 17

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

voir aussi note 13

## Fondation des Parkings

### (iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

### 4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50'000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

voir aussi note 15

### 4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

## Fondation des Parkings

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

voir aussi note 16

### 4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Comme il est précisé au chiffre 2.3 du présent rapport, la Fondation, afin de s'aligner sur les nouvelles pratiques du groupe de l'Etat de Genève, applique pour l'exercice 2021 de manière rétrospective la norme 21 à la place de la norme 26.

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externe et interne, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2021, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

voir aussi notes 15 et 16

## Fondation des Parkings

---

### 4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

voir aussi note 21

### 4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

voir aussi note 22

### 4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

#### Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

L'issue de la votation populaire cantonale du 19 mai 2019 portant sur la modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève a clarifié les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la recapitalisation nécessaire de la Caisse. La loi L. 12228, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, identifie la Fondation des Parkings comme entité devant s'acquitter d'un apport d'actifs jusqu'au 31.12.2020. L'objectif de la recapitalisation est de permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture

## Fondation des Parkings

---

de 75% de ses engagements pour maintenir les prestations de prévoyance au niveau en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombait à la Fondation a d'abord été chiffrée, sur une base non-auditée, à CHF 17'459'947.65. Ce montant a été entièrement reconnu dans l'exercice 2019. Le montant définitif, s'élevant à CHF 17'364'238.-, a été réglé en 2020, l'écart qui en résulte est passé en résultat.

voir aussi note 24

### Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

### 4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Il n'y a pas d'autres passifs à long terme dans les états financiers présentés.

### 4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

### 4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

### Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parage horaire ou les macarons journaliers, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 permet de distinguer la vente de la reconnaissance des produits, puisque l'activation du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en

## Fondation des Parkings

---

voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1<sup>er</sup> juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et APE.

### Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

### Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

### Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

## 4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir note 3.

voir aussi notes 6 et 23

## Fondation des Parkings

### 4.15 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a publié la norme 43 en janvier 2022, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'introduction des normes 41 et 42 a été reportée d'une année.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1 <sup>er</sup> janvier 2023
IPSAS 42	Prestations sociales	1 <sup>er</sup> janvier 2023
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1 <sup>er</sup> janvier 2025

L'analyse des possibles impacts de l'application des normes 41 et 42 sur la préparation des états financiers est en cours de réalisation.

### 5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

### 6. SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

$$[\text{Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat} \times \text{taux moyen de la dette de l'Etat}] - \text{contrepartie monétaire} = \text{subvention non monétaire}$$

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

$$[\text{surface} \times \text{prix/m}^2 \times \text{taux de rendement}]$$

Les prix/m<sup>2</sup> sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

## Fondation des Parkings

### Subventions non monétaires par parking en 2021

	Taux	Prix au m2	Superficie m2	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
<b>Canton de Genève</b>						
P+R Les Mouilles	2%			4 000 000		80 000
Parking des Coudriers	2%	851	3 650			62 123
P+R Genève-Plage	2%	50	272		272	
P+R Sécheron	2%	374	2 489		18 606	
P+R Etoile			2 828		0	
P+R Gare de Meyrin	2%	77	1 700			2 629
P+R Bachet-Praille			4 700			0
Parking des Gazomètres	2%	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75%	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Bachet			1 077			0
					<b>176 353</b>	<b>144 752</b>
<b>Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries</b>						
P+R Sous-Moulin	5%	50	4 609		11 523	
<b>Ville de Genève</b>						
Parking de Saint-Antoine	5%	50	3 829		9 573	
Parkings des Tilleuls	5%	600	3 466		103 980	
					<b>113 553</b>	<b>0</b>
<b>Onex</b>						
Parking du Vieux-Moulin	5%	50	4 901		12 253	
<b>Autres</b>						
P+R IKEA	5%	50	1 000			2 500
P+R Balaxert	5%	50	7 500			18 750
<b>Total :</b>					<b>313 680</b>	<b>166 002</b>
<b>Total général :</b>						<b>479 682</b>

## 7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Honoraires des ingénieurs	421	267
Produits divers administratifs	147	106
Produits divers d'exploitation	109	99
Redevances DDP Moillesulaz et antennes	144	95
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>568</b>

## Fondation des Parkings

---

### 8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Salaires et autres éléments de salaires	17 149	16 377
Indemnités journalières	-612	-710
Charges sociales	4 513	4 367
Frais de formation	185	162
Plan de mobilité	37	17
Frais et achat uniformes	94	296
Honoraires	218	161
Santé et sécurité du personnel	85	89
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	192	239
<b>Total</b>	<b>21 861</b>	<b>20 997</b>

Les coûts liés à la santé et sécurité au travail du personnel sont présentés séparément.

### 9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking Butini (ex Prieuré), selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 112'204.-.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Intérêts sur prêt à long terme AIG	560	564
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Butini)	112	132
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>696</b>

### 10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

## Fondation des Parkings

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Intérêts sur emprunts	-17	-36
Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Butini)	-35	-39
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-201	-120
Frais bancaires et charges financières diverses	-67	-63
Pertes sur change	-1	-1
<b>Total</b>	<b>-321</b>	<b>-259</b>

### 11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

En préambule de cette note, un bref rappel du contexte de l'élaboration du budget 2021 est nécessaire. Selon le processus habituel, le budget a été préparé entre les mois de mai et août, soit après le confinement du printemps 2020 devant stopper la transmission du virus et avant la rechute sanitaire à l'automne, en quelque sorte une accalmie trompeuse. A ce moment-là, il a été opté pour l'établissement d'un budget ordinaire sans existence de la pandémie.

L'analyse des écarts du compte de résultat par rapport au budget 2021, résumée dans ces quelques lignes, présente une appréciation des impacts de la crise. Si les baisses de recettes sont à mettre sur le compte des changements de comportement des usagers essentiellement influencés par la crise, les variations des dépenses s'expliquent aussi par d'autres effets commentés ci-après. Il est à relever que les coûts et temps d'approvisionnement ont connu des hausses, en provoquant respectivement des renchérissements et retards dans l'exécution de certains projets. Au-delà de l'interprétation des écarts, la tentation est grande d'estimer le coût total réel de la pandémie mais l'effort serait lui-même très coûteux. En fait, il est difficile de cerner les coûts indirects, tels que les effets du télétravail et de la réorganisation du travail sur la productivité, l'absentéisme accru, les effets sur la santé du personnel. Les frais de personnel temporaire ont d'ailleurs progressé à près de 415 kCHF, quand seulement 65 kCHF sont au budget.

Le bénéfice net CHF 6.9 mios s'avère proche du budget, il le dépasse même de 6.6%. A l'instar de 2020, la diversification des activités du stationnement réduit l'exposition de la Fondation aux effets de la pandémie.

La baisse permanente de fréquentation des parkings P+R dans l'année, à l'exception de la reprise de septembre et octobre, justifie un écart de CHF 1 mio sur les attentes de produits d'abonnement et horaires. Le plan de reprise de mandats de gestion de parkings de tiers n'a pas déployé tous ses effets sur 2021 et explique un retard de CHF 0.5 mio pour les redevances d'exploitation de tiers. L'écart constaté pour les produits des macarons de CHF 0.5 mio est la conséquence de l'introduction de la nouvelle plateforme de vente des macarons multizones dématérialisés et de la comptabilisation des macarons vendus non utilisés, non plus en recettes acquises mais en attente. La performance des activités sur la voie publique s'avère globalement proche du budget. Les petits frais administratifs et d'exploitation perçus ne sont pas budgétés et expliquent une grande partie de l'écart visible sous la rubrique des autres produits d'exploitation. De plus, les honoraires des ingénieurs facturés ont été plus élevés que prévu.

Les dépenses et amortissements sont plus bas de 5.8%. Cela correspond pour les frais d'exploitation à un biais conservateur nécessaire pour supporter les aléas techniques (CHF - 0.5 mio) et, pour les travaux d'entretien (CHF - 0.4 mio) et pour les amortissements (CHF - 0.9 mio), à un effet de décalage temporel des réalisations et des interventions. Hormis les indemnités journalières perçues pour les cas d'absences maladie et accident qui dépassent de 200 kCHF, les frais de personnel sont conformes au budget.

## Fondation des Parkings

Les mises en service du nouveau parking P+R Trèfle-Blanc et de la partie publique du parking Butini ont subi du retard.

Les coûts spécifiques identifiés résultant de la crise sanitaire se montent à CHF 30'832.-. Il s'agit aussi bien de matériel de protection et de détection à l'intention du personnel et de la clientèle que des frais d'assistance des ressources humaines pour la gestion des personnes malades.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées se situe nettement en dessous des attentes du fait de la perte comptable 2021 de la société Parking de la Plaine de Plainpalais SA, à la suite de la facturation imposée d'un supplément de rente de droit de superficie d'un demi-million par la Ville de Genève.

### 12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Caisses	189	221
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	23 029	19 488
Comptes de chèques postaux	6 822	5 123
Avoirs en C/C B.C.G.E.	1 987	383
Avoirs en C/C Banque Migros	2	2
<b>Total</b>	<b>32 028</b>	<b>25 218</b>

### 13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Tiers	597	2 723
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	97	83
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	322	186
Entreprises associées	39	165
Provision pour débiteurs douteux	-62	-374
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>2 782</b>

A la suite de la résolution du litige à l'encontre de l'ancien locataire principal au rez-de-chaussée du parking de l'Etoile, la provision pour débiteurs douteux retrouve un niveau ordinaire.

## Fondation des Parkings

---

### Echéancier des créances en provision au 31.12.2021

	nombre	poids
<1	5	3.3%
1 et 4	21	17.6%
4 et 6	26	9.6%
6 et 10	33	45.2%
>=10	76	24.3%
	<b>161</b>	

La provision est estimée en additionnant la totalité des créances en contentieux, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Le taux de défaut des créances est très faible.

### 14. ACTIFS TRANSITOIRES

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2021, CHF 631'000.- de primes d'assurances. Les actifs transitoires divers concernent essentiellement les marges de développement perçues pour les services rendus sur la voie publique en Ville de Genève de CHF 633'000.- ainsi que les encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires de CHF 804'304.-.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Actifs transitoires divers	1 692	892
Charges payées d'avance	758	572
<b>Total</b>	<b>2 450</b>	<b>1 464</b>

## Fondation des Parkings

### 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de CHF

Année 2021	Parkings		P+R	Voie	Autres	Total
	publics	habitants		Publique		
<b>Valeur acquisition ou construction</b>						
Situation au 1er janvier	72 694	42 614	121 640	10 076	16 216	263 240
Investissement	2 034	203	1 473	171	689	4 571
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>74 727</b>	<b>42 817</b>	<b>123 114</b>	<b>10 247</b>	<b>16 906</b>	<b>267 811</b>

#### Amortissements

Situation au 1er janvier	-26 797	-19 285	-57 215	-9 447	-14 264	-127 008
Amortissements	-1 857	-971	-3 305	-479	-836	-7 448
Sortie	0	0	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-28 654</b>	<b>-20 257</b>	<b>-60 520</b>	<b>-9 926</b>	<b>-15 100</b>	<b>-134 457</b>

<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>46 073</b>	<b>22 560</b>	<b>62 594</b>	<b>322</b>	<b>1 806</b>	<b>133 354</b>
--	---------------	---------------	---------------	------------	--------------	----------------

Année 2020	Parkings		P+R	Voie	Autres	Total
	publics	habitants		Publique		
<b>Valeur acquisition ou construction</b>						
Situation au 1er janvier	46 150	42 581	120 899	10 011	15 485	235 127
Investissement	24 554	33	741	104	829	26 261
Subvention	1 989	0	0	0	0	1 989
Sortie	0	0	0	-39	-98	-137
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>72 694</b>	<b>42 614</b>	<b>121 640</b>	<b>10 076</b>	<b>16 216</b>	<b>263 240</b>

#### Amortissements

Situation au 1er janvier	-25 035	-18 290	-54 024	-8 677	-13 540	-119 567
Amortissements	-1 782	-996	-3 191	-809	-822	-7 579
Sortie	0	0	0	39	98	137
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-26 797</b>	<b>-19 285</b>	<b>-57 215</b>	<b>-9 447</b>	<b>-14 264</b>	<b>-127 008</b>

<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>45 897</b>	<b>23 329</b>	<b>64 425</b>	<b>629</b>	<b>1 952</b>	<b>136 232</b>
--	---------------	---------------	---------------	------------	--------------	----------------

## Fondation des Parkings

---

### 16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de CHF

Année 2021	Logiciels	Droit d'usage	Total
<b>Valeur acquisition</b>			
Situation au 1er janvier	1 808	1 325	3 133
Achat	425	0	425
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2 233</b>	<b>1 325</b>	<b>3 558</b>
<b>Amortissements</b>			
Situation au 1er janvier	-1 585	-271	-1 855
Amortissements	-155	-24	-179
Sortie	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-1 740</b>	<b>-295</b>	<b>-2 035</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>493</b>	<b>1 030</b>	<b>1 523</b>

Année 2020	Logiciels	Droit d'usage	Total
<b>Valeur acquisition ou construction</b>			
Situation au 1er janvier	1 630	1 325	2 955
Achat	178	0	178
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>1 808</b>	<b>1 325</b>	<b>3 133</b>
<b>Amortissements</b>			
Situation au 1er janvier	-1 481	-247	-1 727
Amortissements	-104	-24	-128
Sortie	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-1 585</b>	<b>-271</b>	<b>-1 855</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>223</b>	<b>1 054</b>	<b>1 278</b>

## Fondation des Parkings

---

### 17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 21'994'968.- au 31.12.2021, et un solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'451.- au 31.12.2021.

## Fondation des Parkings

### 18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 46.24 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations. Ces informations sont considérées comme « non-auditées » dans la mesure où leur organe de révision, BDO SA, n'a pas rendu, au moment de la présente rédaction, ses rapports signés.

#### Montants en CHF

	2021	2020
<b>Variation de la valeur des participations dans les sociétés associées</b>		
<b>Valeur des participations au 1er janvier</b>	<b>14 499 805</b>	<b>13 894 581</b>
Part dans le résultat des sociétés associées	426 724	835 721
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	0	-226 800
Part des dividendes non distribués	0	567
Revalorisation des propres actions	0	-4 264
Achat/vente propres actions	41 396	0
<b>Valeur des participations au 31 décembre</b>	<b>14 967 925</b>	<b>14 499 805</b>
<b>Variation :</b>	<b>468 120</b>	<b>605 224</b>
Achat 88 actions Cornavin	246 400	0
<b>Solde du compte de participations au 31 décembre :</b>	<b>15 214 325</b>	<b>14 499 805</b>
<b>Données financières résumées au 31 décembre :</b>		
Actifs courants	12 847 290	16 195 658
Actifs non courants	18 980 199	18 924 314
<b>Total des actifs</b>	<b>31 827 490</b>	<b>35 119 972</b>
Passifs courants	4 871 399	3 757 827
Passifs non courants	0	0
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>4 871 399</b>	<b>3 757 827</b>
<b>Total des fonds propres (avant affectation du résultat)</b>	<b>32 458 258</b>	<b>31 362 145</b>
<b>Part dans les fonds propres des sociétés associées</b>	<b>15 207 552</b>	<b>14 499 805</b>
Total des produits des sociétés associées	12 310 970	11 109 247
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	941 998	1 777 136
<b>Part dans le résultat net des sociétés associées</b>	<b>426 724</b>	<b>835 721</b>
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	41 396	-3 697
<b>Part dans le résultat global des sociétés associées</b>	<b>468 120</b>	<b>832 024</b>

## Fondation des Parkings

### 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Fournisseurs	1 225	1 161
Retenues de garanties pour travaux	301	899
Institutions sociales	0	3
Tiers	1 038	619
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	4 216	2 336
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	2 612	1 751
Entreprises associées	139	40
<b>Total</b>	<b>9 531</b>	<b>6 809</b>

### 20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini (ex Prieuré), qui se monte à CHF 469'853.- au 31.12.2021.

### 21. EMPRUNTS ET DETTES

La Fondation a remboursé ses derniers emprunts hypothécaires dans le courant de l'exercice 2021.

Les dettes à long terme du parking Butini (ex Prieuré) sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 112'204.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2021 égale 0.8982 %.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2021	2020
<b>Part à court terme des emprunts bancaires à long terme</b>				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58%	19.09.2021	0	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725%	31.12.2021	0	500
			<b>0</b>	<b>1 300</b>
<b>Emprunts bancaires à long terme</b>				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58%	19.09.2021	0	0
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725%	31.12.2021	0	0
			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes à long terme (parking Butini)</b>				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	0.8982%	01.10.2057	2 954	3 011
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	0.8982%	01.10.2057	985	1 004
			<b>3 938</b>	<b>4 015</b>
<b>Total</b>			<b>3 938</b>	<b>5 315</b>

## Fondation des Parkings

### 22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2021, la provision semble raisonnablement dotée. La convention de répartition du coût de construction et d'exploitation du parking a été résiliée avec effet au 31.12.2022.

#### Prétentions financières de l'ancien locataire du BYPASS

L'ancien locataire de la boîte de nuit BYPASS située au parking de l'Etoile, après avoir perdu les deux procédures juridiques de contestation du congé et d'évacuation des lieux en 2020, a fait produire des factures rétroactives injustifiées de 2017 et 2019 de l'un de ses prestataires. Ce dernier a introduit, pour la deuxième année consécutive, une poursuite, à laquelle la Fondation a fait opposition, pour un montant total de CHF 373'836.-. La Fondation ne reconnaît aucune obligation concernant ces créances.

### 23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2021	2020
Parking P+R de Moillesulaz	1 369	1 445
Parking P+R de Sécheron	740	758
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 973	0
<b>Total au 1er janvier</b>	<b>4 082</b>	<b>2 204</b>
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	1 989
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-144	-111
Parking P+R de Moillesulaz	1 293	1 369
Parking P+R de Sécheron	721	740
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 923	1 973
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>3 937</b>	<b>4 082</b>

Depuis 2017, les subventions d'investissement apparaissent au bilan dans les engagements à long terme au passif.

### 24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

## Fondation des Parkings

### 24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

Situation au 31 décembre :	2021	2020
<b>Nombre d'assurés :</b>		
Actifs	189	187
Bénéficiaires de pensions	38	31
Total	227	218
<b>Assurés actifs :</b>		
Age moyen	45.22	45.00
Années d'assurances moyennes	12.72	12.42
Somme des salaires assurés (en CHF)	12 740 291	12 386 198
Salaire assuré moyen (en CHF)	67 409	66 236
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	45 096 722	41 411 633
<b>Bénéficiaires de pensions :</b>		
Age moyen sans les enfants	67.38	67.67
Pensions totales versées (en CHF)	782 534	597 817
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	15 249 259	13 546 033

### 24.2 BASES TECHNIQUES CPEG DE 2021

Tables actuarielles générationnelles VZ 2015 projetées en 2027 avec un taux d'évaluation de 1.75% (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

### 24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

Situation au 31 décembre :	2021	2020
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	80.0%	77.0%
Degré de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%

### 24.4 ESTIMATION DE L'APPLICATION DE LA NORME IPSAS 39 POUR LA FONDATION

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat après la production des présents états. Ainsi, les données de l'année sous revue ne sont pas disponibles.

	2021	2020
Valeur actuelle des engagements	n.a	-90 352 619
Juste valeur de la fortune	n.a	42 086 644
<b>Valeur actuelle des engagements non couverts</b>	<b>n.a</b>	<b>-48 265 975</b>

## Fondation des Parkings

---

### 25. FONDS PROPRES

#### 25.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

#### 25.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

#### 25.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

### 26. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

#### 26.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2020. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

#### 26.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

## Fondation des Parkings

---

Au 31 décembre	2021	2020
<b>Conseil de Fondation</b>		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	204	216
<b>Direction</b>		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 654	1 408

### 27. CAUTIONNEMENT DE L'ÉTAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8ème %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

### 28. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 315'776'526.- au 1er janvier 2022 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève). Le contrat d'assurances est assumé depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

### 29. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédulas hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

### 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2021.

### 31. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

## Fondation des Parkings

---

### 31.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

### 31.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

### 31.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- ses dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

### 31.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

## 32. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;

## Fondation des Parkings

---

- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de la Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

En 2021, des travaux de revue de la politique SCI ont été entrepris et le Comité d'Audit a été renommé en Comité Risques.

Deux changements de membres ont eu lieu, M. Michael ANDERSEN a été remplacé par M. Jacques MORET en août 2021 et Mme Asma HOVAGEMYAN a été remplacée par M. Dominique TINGUELY en novembre 2021.

En plus de ces deux représentants du Conseil de Fondation, le Comité Risques peut s'adjoindre pour assistance les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur Administration et Finances.

Les tâches SCI 2021 se sont déroulées selon le plan annuel : revue des risques de la Fondation sur la période mai-juin avec un accent sur le suivi des impacts de la pandémie du coronavirus.

Cette revue a confirmé un risque financier en cas d'arrêt des activités du Service du Stationnement. L'arrêt rendu le 19 novembre 2020 par la Chambre des assurances sociales de la Cour de justice genevoise rejetait le recours de la Fondation contre la décision de refus de lui verser des indemnités de RHT pendant le confinement du printemps, au motif qu'elle est une entreprise publique et qu'il n'y aurait pas de risque de licenciement à court terme. La Fondation a pu réduire partiellement ce risque dans la nouvelle convention de gestion du contrôle du stationnement en ville de Genève en vigueur en 2022.

Les risques 2021 reflètent également les incertitudes et les impacts directs et indirects de la pandémie, notamment celui de hausses significatives des coûts des matières premières à court terme. Ce risque, ainsi que le risque d'une seconde période de confinement prolongé engendrant un arrêt du Service du Stationnement, ont été rapportés à l'Etat.

L'impact financier de la pandémie est commenté en note 11.

### 33. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Par courrier du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a transmis à la Fondation la décision relative à l'affectation de son bénéfice. Conformément à la LOIDP et après examen détaillé de la proposition et des besoins d'investissement de la Fondation, le Conseil d'Etat a décidé que la Fondation versera chaque année à l'Etat un montant équivalant à 50% du bénéfice qu'elle réalisera à compter de l'exercice 2019 et ce, jusques et y compris l'exercice 2022.

Ainsi, l'attribution au titre de l'exercice 2021 est de CHF 3'460'683.-.

### 34. CONSIGNATION DES RECETTES DE LA VOIE PUBLIQUE

En respect des termes de la convention tripartite portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement en ville de Genève, signée par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Fondation, en particulier l'article 13.2, la Fondation a versé sur un compte de consignation, ouvert en son seul nom auprès de la BCGe, l'intégralité des recettes 2019 et 2020 des horodateurs et autres moyens d'encaissement, sous déduction exclusivement des montants destinés à couvrir le coût de la prestation revenant à la Fondation.

Les parties ont communiqué leur décision et instructions à la Fondation par courrier du 14 janvier 2021. Cet accord de répartition des recettes nettes intervenant après le 31 décembre 2020, le montant consigné à cette date apparaissait encore à l'actif du bilan pour les avoirs ainsi qu'au passif avec une

## Fondation des Parkings

---

créance correspondant aux recettes nettes enregistrées. L'écart constaté entre ces deux positions correspondait aux règlements par cartes de crédit encore non encaissés.

La Fondation a soldé le compte de consignation en payant à la Ville de Genève la somme de CHF 12'637'870.75 le 1<sup>er</sup> février 2021.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration et Finances

14 février 2022